

		PORT DE BARFLEUR COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 9 JUIN 2023 (14h00-15h00)				
		Date rédaction	07/2023	Lieu	MAIRIE DE BARFLEUR	Version
Rédacteur	APN	Date réunion	09/06/2023			
Prénom et nom		Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire						
M. Yvan Taillebois		Président			x	
Représentants du concessionnaire						
M. Damien Pillon		Titulaire			x	
M. Daniel Denis		Titulaire				x
M. Gilbert Doucet		Suppléant			x	
M. Olivier Lemaigen		Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Barfleur						
Mme Christiane Tincelin		Titulaire				x
M. Vincent Bontoux		Suppléant			x	
Représentants personnel du concessionnaire						
M. Florent Duloir		Titulaire			x	
M. Vincent Pinatel		Suppléant				
Représentants personnel gestion des ports						
M. Thierry Leteissier		Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux		Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche						
M. Yann Delaplace		Titulaire				
M. David Rigault		Titulaire				
M. Antoine Papillon		Titulaire				
M. Gabriel Passilly		Suppléant				
M. Philippe Rigault		Suppléant				
M. Pierre Papillon		Suppléant				
M. Jérôme Valognes		Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance						
M. Eric Gabroy		Titulaire				x
M. Jean Francis		Titulaire			x	
M. Thierry Aune		Titulaire				x
M. Philippe Lukowski		Titulaire			x	
M. Jean Marie Godel		Suppléant				x
M. Michel Lecostey		Suppléant			x	
M. Jacky Simon		Suppléant				x
M. Francis Valognes		Suppléant			x	
Représentants de l'activité commerce						
Mme Fabienne Barbey		Titulaire				x
M. Michel Traisnel		Suppléant				x
Autres participants						
Mme Brigitte Léger Lepaysant		Conseillère départementale				x
M. Michel Mauger		Maire de Barfleur			x	
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 9 juin 2023, à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Mauger** accueille les membres du conseil portuaire. **M. Taillebois** remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence, puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2022

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II - RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2022

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2022 en précisant :

- concernant la pêche :

	2022
Nombre de navires professionnels recensés à quai	13
Nombre de navires au mouillage	2

- concernant la plaisance :

	2022
Nombre de navires de plaisance à l'année	122
Nombre de navires visiteurs	3

En l'absence de questions **M. Leteissier** présente le point suivant :

III - TRAVAUX

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2022 :

Changement des chaines filles	5 000 € HT
Cuves à huiles enterrées	600 € HT

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2023 :

Changement des chaines filles	5 000 € HT
Travaux de maçonnerie cale et perré (commande 2022 réalisation 2023)	40 000 € HT
Changement de cuve gazoil pêche de 50 m ³ (report 2024)	150 000 € HT

M. Leteissier invite le gestionnaire à présenter les travaux.

M. Lemaigen informe que les travaux de la cale étaient nécessaires et qu'une quantité plus importante de béton que prévues initialement a été coulée.

M. Duloir explique qu'en ce qui concerne les chaines mères, une réflexion est engagée afin de réduire les coûts, avec un autre système.

Il précise que les chaines filles ont été changées. Une cosse en inox est mise en place systématiquement à chaque changement de « bout ».

IV - COMPTE DE RESULTAT 2022

M. Leteissier présente le compte de résultat 2022, le résultat de l'exercice est négatif – 20 198 € et demande s'il y a des questions.

M. Lemaigen précise que le montant des ventes de carburant pêche ont augmenté, que l'achat du carburant a également augmenté mais a subi de fortes augmentations.

M. Leteissier demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant formulée il propose de passer au point suivant.

V - MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PORT

M. Leteissier présente la modification des tarifs des droits de port, suite à des remarques des services des douanes concernant les redevances sur les déchets des navires.

Section 5 - Redevance sur les déchets des navires - Au profit de la SPL des Ports de la Manche
Article 11 :

- Navires de pêche : **0,0190 € ht/m3/jour** les bateaux de passage

4,1557 € HT/m3/an pour les bateaux ayant une place à l'année.

- Navires de plaisance : **sans objet**.

Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs d'outillage.

ANNEXE II

C. - Redevance de stationnement sur les navires de pêche en activité dans le port de Barfleur instituée en substitution à la redevance d'équipement des ports de pêche en application du deuxième alinéa de l'article R.5321-44 du code des transports au profit de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche.

Tarif applicable à la date du 1 janvier 2023

Section 3

Article 10

La redevance de stationnement appliquée sur les navires de pêche en activité dans le port de Barfleur qui se substitue à la redevance d'équipement des ports de pêche, est perçue en fonction du volume V défini à l'article R.*5321-20 et de la durée de son séjour dans le port, elle est fixée dans les conditions suivantes :

1°- Redevance de **0,013 euros hors taxe par mètre cube et par jour**. La redevance est due annuellement. La durée du séjour est calculée sur la base de jours calendaires. Toute fraction de jour est comptée comme un jour.

ANNEXE III - Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Barfleur instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.

Section 1

Redevance des navires de plaisance ou de sport

Sans objet

En l'absence de questions, **M. Leteissier** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ces modifications de tarifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

VI - POINT SUR LE PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE BARFLEUR

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception (rattachement au port de SVLH).

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Leteissier demande s'il y a des questions.

M. Lecostey souhaite la mise en place d'un point électrique et d'un point d'eau au niveau de l'escalier.

M. Duloir répond que ce n'est pas d'actualité mais pourra être étudié lors du réaménagement du quai et de la place.

M. Mauger fait part qu'une étude de « petite centralité » est en cours sur Barfleur. Il a été demandé d'intégrer tout le périmètre du port. La SPL étant invitée à ces réunions, elle peut faire remonter les demandes d'équipement afin de les intégrer dans l'étude.

M. Lemaignan explique que l'idée serait de pouvoir se raccorder à l'eau et à l'électricité tout le long du quai dans le cadre de la réflexion engagée.

M. Mauger précise qu'un atelier de travail va se tenir le 19 et 20 juin 2023, toutes les associations de Barfleur y sont conviées et pourront exprimer leurs besoins.

M. Jean Francis fait part qu'un des navires de pêche a des appareils qui dépassent d'1m50 sur la route, et demande la pose d'un bac à marée pour déposer les déchets plastiques récupérés sur le port.

M. Leteissier répond que les agents de l'Autorité Portuaire vont être plus vigilants sur les matériels déposés sur les quais.

M. Gautier informe qu'un bulletin de vigilance a été transmis par l'Etat aux maires concernant la pollution plastique.

M. Taillebois précise qu'il existe le dispositif VIGIPOL qui peut être déclenché.

M. Gautier pense qu'il y a eu un largage d'un container dû aux conditions météorologiques, des déchets plastiques pharmaceutiques ont été retrouvés.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour la qualité des échanges et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 septembre 2023

Le président du conseil portuaire,

Yvan Taillebois

